

LE RUT DU CHAMOIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Le rut du chamois
En bref	Une période peu connue d'une espèce emblématique de nos régions.
Descriptif de l'activité	<p>Début novembre, les troupeaux ont quitté les alpages, le calme est de retour. Quelques pierres roulent, deux chamois se poursuivent. Folle course entre prétendants avec pour seul but de chasser l'intrus de son territoire. Sans aucun doute le rut du chamois a commencé.</p> <p>Une échappée dans la région des Ciernes Picat en compagnie de Jean-Claude Roch, surveillant de la faune à la retraite, pour assister à la période des amours folles du chamois.</p> <p>Vu le départ matinal de la randonnée, une offre avec nuit d'hôtel et petit-déjeuner est proposée. Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé et dégusté lors de l'activité.</p>
Dates	Samedi 2 novembre 2024
Horaire	08h00 – 15h00
Lieux du rendez-vous	Parc du refuge de la Planche (voir plan en fin de document)
Lieux de l'activité	Des Ciernes Picat à la Dent des Bimis
Programme indicatif	Rendez-vous au parking du refuge de la Planche. Départ de la randonnée, observation de la faune et pique-nique. Retour au point de départ et fin de l'activité.
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none"> • Chaussures de montagne montantes avec semelle profilée (pas de baskets) • Habits chauds et imperméables (prévoir la pluie) • Lunettes de soleil • Crème solaire • Casquette ou chapeau • Gourde ou thermos, minimum 1 litre dans un sac à dos et éventuellement quelque chose à grignoter (branche de céréales, pomme) • Pique-nique • Sac à dos • Jumelles (recommandées) • Selon la température, prévoir gants et bonnet
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants, catégories et âge	Dès 10 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 6 adultes, maximum 15 personnes
Niveau	Bonne condition physique Marche en montagne de 4h (niveau T3) Dénivellation +766m, -766m

Option Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion.

Autres informations **Les chiens ne sont pas admis**

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics Parc du refuge de la Planche, Ciernes Picat, Rougemont. Accès en voiture uniquement, covoiturage recommandé.

Covoiturage Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription
Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

Carte Voir annexe en fin de document

TARIFS

Tarif de base Dès 10 ans, activité gratuite

Nuit à l'hôtel Une nuit et petit-déjeuner à l'Hôtel dans un hôtel*** de Rougemont
Tarifs sur demande

Pique-nique Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion.

- La variante **avec viande** au prix de 16.- :
80g de Gruyère AOP* ou L'Étivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, 100g de charcuterie*, un ballon de pain et un fruit.
- La variante **végétarienne** au prix de 13.- :
80g de Gruyère AOP* ou L'Étivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, un autre produit laitier *, un ballon de pain et un fruit.

**produits labellisés Parc*

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888
Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place. La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.

Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.

